

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 1^{er} juillet dernier les élus de la Commission Permanente afin de voter un ensemble d'aides et de dispositifs de sa compétence. **Zoom sur certains d'entre eux (liste non-exhaustive) soutenus par le Département :**

TOURISME

SOUTIEN AUX PROJETS TOURISTIQUES : 963 137 € ATTRIBUÉS

Le Département accompagne les projets des collectivités locales contribuant au développement touristique des Hautes-Pyrénées. Deux sessions sont organisées chaque année pour attribuer les différents financements. **23 dossiers ont ainsi été retenus lors du premier comité de sélection pour un montant total de 963 137 € de subventions, dont, à titre d'exemple :**

- **102 665 € attribués à la commune de Gavarnie-Gèdre** pour des travaux de requalification des espaces publics de Gavarnie.
- **229 040 € attribués au Syndicat mixte du Hautacam** pour le renforcement et la diversification des activités de la station du Hautacam.
- **42 011 € attribués à la commune de Campan** pour la création d'une piste de pumptrack à Payolle.
- **47 668 € attribués à la commune de Saint-Lary-Soulan** pour la rénovation des thermes.
- **6 724 € attribués à la Communauté de communes Neste Barousse** pour l'amélioration de l'éclairage et de la conservation des grottes de Gargas.

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

CASTELNAU-MAGNOAC : RÉNOVATION DE L'ANCIEN COLLÈGE ET CRÉATION D'UN GROUPE SCOLAIRE

- **100 000 € ont été attribués à la commune de Castelnau-Magnoac** pour la rénovation de l'ancien collège afin d'accueillir les classes maternelles et primaires de la commune.

INTEMPÉRIES : UNE AIDE D'URGENCE POUR LA COMMUNE DE SARIAC-MAGNOAC

- **33 297 € ont été attribués à la commune de Sarrac-Magnoac** pour des travaux de réparations causés à la voirie communale lors d'intempéries.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

CULTURE

FONDS D'ANIMATION CANTONAL : 7 700 € ATTRIBUÉS

Suite à la dernière programmation du FAC (Fonds d'animation cantonal), **15 structures associatives bénéficient d'une aide du Département pour leur participation à l'animation culturelle et sportive locale**, dont, à titre d'exemple :

- 500 € attribués au Bicross club de Barbazan-Debat pour l'organisation de la 4^{ème} manche de la Coupe Occitanie de BMX.
- 500 € attribués au Tennis club Azereix-Ossun pour l'organisation du tournoi de tennis fauteuil des Hautes-Pyrénées.
- 500 € attribués à l'Académie de formation avenir pour l'organisation de la 4^{ème} édition du festival « Cultivons la paix » à la Maison de Quartier Nord de Tarbes.

CONTACT PRESSE :

Julien COURDESSES, Relations presse
Tél. : 05 62 56 78 44 - julien.courdesses@ha-py.fr